



MA VILLE EN LUMIERES A L'ISLE SUR LA SORGUE

Règlement du concours-photos « Ma ville en lumières »

OBJECTIFS

La ville de L'Isle sur la Sorgue organise un concours photos intitulé : "Ma ville en lumières". Celui-ci se déroule du Vendredi 4 décembre au jeudi 31 décembre 2020 inclus. Il s'adresse aux personnes âgées de 8 à 99 ans passionnées de photos qui souhaitent faire partager leur vision de la ville de L'Isle sur la Sorgue pendant la période de décembre. Ce concours, sans droit d'inscription et sans obligation d'achat, est réservé aux photographes amateurs, qu'ils soient L'Islois ou non.

GENERALITES

Organisateur :

Mairie de L'Isle sur la Sorgue : Direction Culture et Vie Locale/ Club photo l'Isle aux images

Lieu et horaires du concours :

- Du Vendredi 4 décembre au jeudi 31 Décembre 2020 : Prises de vues à L'Isle sur la Sorgue.
- Du Vendredi 4 décembre au Mardi 2 Janvier 2021 : Envoi des photos par mail (culture@islesurlasorgue.fr)
- A partir du 5 Janvier 2021 (date à déterminer): Réunion du jury
- A partir du 10 Janvier 2021 (date à déterminer): Remise des prix

Composition du jury :

- Représentants de la commune : élues à la culture, festivités
- Membres des services municipaux : Culture, communication.
- Membres du Club Photo « L'Isle aux images »

Candidature :

- L'inscription est gratuite
- Pour participer : faire parvenir sa photo par mail à culture@islesurlasorgue.fr avec l'intitulé « Ma ville en lumières » entre le 4 décembre et le 2 Janvier 2021 avec vos coordonnées téléphoniques.

Droit à l'image :

Chaque participant déclare être l'auteur de(s) la photo(s) transmise(s) dans le cadre du présent concours. Les auteurs sont seuls responsables de tous droits relatifs aux images qu'ils présentent : la participation au concours implique qu'ils détiennent toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la diffusion de ces images (individus majeurs ou mineurs, lieux ou objets privés, etc), en cas de litige, la responsabilité du participant sera seule engagée

Modalité du concours :

Les photos devront répondre aux caractéristiques suivantes :

- Photos obligatoirement réalisées à L'Isle sur la Sorgue entre le 4 et le 31 Décembre 2020.
- Photos numériques uniquement, JPEG maxi 10Mo
- Photos couleurs ou noir et blanc
- Photos obligatoirement légendées, indiquant la date et le lieu de la prise de vue.
- Trois photos sont autorisées par participant (une seule photo primée par personne)
- Catégorie unique « la plus belle photo »

Catégories :

- Catégorie «unique » de 8 à 99 ans

Critères d'évaluation :

La notation de chaque candidat se fera sur la base des critères suivants :

La pertinence, la créativité, le caractère innovant de la prise de vue, le cadrage, le traitement de la lumière et l'esthétisme des photos.

RESULTATS :

Désignation du vainqueur :

Le jury délibère sur la base de la grille d'évaluation. La décision du jury est sans appel.

Candidat vainqueur :

Le prix : Stage photo, cadeaux ville et catalogues Campredon

Deuxième et troisième prix :

Stage photo et cadeaux ville (catégorie jeunes et adultes)

Remise des prix :

La remise du prix se déroulera à partir du 10 Janvier (date à déterminer).
Toute participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement.